

# GARANTIE LOYERS IMPAYÉS GROUPE



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Sécuriser les revenus locatifs avec notre contrat Garantie Loyers Impayés (GLI).

## L'INTÉRÊT DE SOUSCRIRE UN CONTRAT GLI ?

- › La sécurisation des revenus fonciers en se protégeant contre les risques locatifs,
- › Ce contrat libère le bailleur du poids des procédures judiciaires,
- › La GLI amortit les contraintes liées aux dispositions législatives du droit au logement,
- › La Loi ALUR prévoit une meilleure protection des locataires face aux propriétaires.

« Le coût moyen d'une procédure est de 3 000 € »

« La durée d'une procédure d'expulsion est de 2 ans »

« 3 % des logements assurés dans le parc immobilier connaissent un incident de paiement »

### BON À SAVOIR

- › La prime GLI est entièrement déductible des revenus fonciers, dans le cadre du régime réel d'imposition en location vide et des BICS (location meublée).

### POINTS FORTS

- › Une étude sur-mesure adaptée à vos besoins,
- › Taux d'effort jusqu'à 37 %,
- › Réponse à une demande d'agrément en moins de 24 heures (validation d'un candidat locataire),
- › Demande d'agrément gratuite,
- › Choix de la procédure de suivi à l'appréciation de l'Administrateur de biens.

## OBJET DU CONTRAT

Le contrat a pour objet d'indemniser les bailleurs en cas d'impayé des loyers, charges et taxes par leur locataire. Nous prenons en charge les frais de procédure engagés pour le recouvrement des loyers et en cas d'expulsion, ainsi que les dégradations locatives incombant aux locataires.

### GARANTIES

<b>LOYERS &amp; CHARGES ET INDEMNITÉS D'OCCUPATION</b>	› La GLI rembourse les loyers impayés et les indemnités d'occupation par le locataire.
<b>DÉGRADATIONS LOCATIVES</b>	› Cette garantie prend en charge les dégradations immobilières imputables au locataire à sa sortie.
<b>FRAIS DE CONTENTIEUX</b>	› Cette garantie couvre les frais de la procédure de recouvrement ou/et d'expulsion ainsi que ceux relatifs à un litige opposant le propriétaire au locataire et concernant l'exécution du bail.
<b>RECONSTITUTION DE PRÉAVIS</b>	› L'assureur couvre le remboursement des loyers & charges non perçus en cas de départ anticipé du locataire sans respect du préavis légal.
<b>VACANCE LOCATIVE EN OPTION</b>	› Elle concerne les pertes pécuniaires dues à l'absence entre deux locataires.

### CONDITIONS

<b>CIBLE</b>	› « Administrateurs de biens » mandatés par les copropriétaires bailleurs pour la gestion de leurs biens.
<b>LE CONTRAT</b>	› Contrat groupe à adhésion facultative souscrit par l'Administrateur de biens, › 1 an renouvelable par tacite reconduction.

## NOS OFFRES COMPLÉMENTAIRES, PENSEZ-Y !

[www.loyersimpayés.com](http://www.loyersimpayés.com)



**N° Service commercial**  
09 50 220 200



[conseil@loyersimpayés.com](mailto:conseil@loyersimpayés.com)

april immobilier

90, avenue Félix Faure - CS 13345  
69439 Lyon Cedex 03

SA au capital de 75 000 € - 442 444 782 RCS LYON - Intermédiaire en assurances - Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 003 787

[www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution,  
61 rue Taitbout 75436 PARIS cedex 09



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.